

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

ECOLE PRIVEE D'AGUESSAC – PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT A LA PISCINE DE MILLAU.

Le conseil municipal à l'unanimité a voté la prise en charge de 5 transports à la piscine pour un coût total de 435.00 euros.

ECOLE PRIVEE D'AGUESSAC – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.

Le conseil à l'unanimité a validé le montant de la contribution financière alloué aux enfants de l'école privée. Le montant s'élève à 569,85 euros / élève. Il y a 20 enfants pour la commune d'Aguessac.

PROJET DE CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON POUR LA RETRAITE ET L'INVALIDITE DE LA CNRACL (2024-2026)

Le conseil municipal a validé la signature d'une convention relative à l'accompagnement du CDG12 pour une mission d'information et de formation mais également d'intervention sur les dossiers de retraite et d'invalidité de la CNRACL.

La municipalité mandate le CDG12 à agir pour son compte et en son nom auprès de la CNRACL pour des missions telles que liquidation des droits à pension normale, progressive, d'invalidité et de réversion, le suivi des Comptes Individuels Retraite et simulation de retraite. Le CDG12 aura pour tâche de réaliser, compléter les dossiers dématérialisés et contrôler les données fournies par la Collectivité pour les dossiers non dématérialisés.

Cette convention prend effet à compter du 01 janvier 2024 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

LOTISSEMENT DE LA TREILLE 1 ET 2 – VERSEMENT DE L'AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET LOTISSEMENT

En ce qui concerne le lotissement encore, le principe d'une avance par le budget principal au budget lotissement de la valeur des terrains nus qui avaient été acquis par la commune a été acté à l'unanimité. Ce ne sera qu'après la vente des parcelles constructibles que cette somme sera remontée au budget principal.

LOTISSEMENT DE LA TREILLE 1 ET 2 – T.V.A.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le régime de TVA applicable au prix de vente des terrains constructibles du futur lotissement de La Treille. Ce prix devrait se situer aux alentours de 82 € TTC le m2.

QUESTIONS DIVERSES :

Mise à jour de l'adressage sur la commune,